

Avis

••••••••••

Le compte
administratif 2010
de la Région Alsace

Avis du 20 juin 2011

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional en date du 20 mai 2011,

Vu le projet d'avis transmis par la commission des finances du CÉSER-Alsace le 15 juin 2011,

Vu la décision du bureau du CÉSER-Alsace en date du 20 juin 2011,

Dominique GRUNENWALD, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace a voté le
présent avis par :

65 pour
0 contre
0 abstention

Par courrier du 20 mai 2011, le Président du Conseil régional d'Alsace a saisi le Conseil Economique, Social et Environnemental régional d'Alsace pour avis sur le compte administratif 2010, préalablement à son examen par le Conseil régional.

1. Observations générales

Le CÉSER-Alsace rappelle que des crédits exceptionnels avaient été inscrits en 2009 dans le cadre du plan de relance, ce qui a pour effet d'augmenter de façon ponctuelle sur cet exercice, le niveau des inscriptions budgétaires. Par conséquent, dans un souci de clarté, les pourcentages d'évolution seront calculés à partir des montants de l'exercice 2008, lorsque les crédits spécifiques du plan de relance altèrent les comparaisons.

➤ Concernant les dépenses

Le CÉSER-Alsace prend acte du montant des dépenses réelles de la Région qui s'établit, hors charge de la dette, à 680,2 M€ en progression de 3,4% par rapport à 2008 (657,3 M€ en 2008).

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 564,0 M€ dont 194,1 M€ en investissement et 369,9 M€ en fonctionnement. Elles représentent 83% de ce budget. Elles sont en augmentation de 2% par rapport à 2008 (552,8 M€ en 2008).

Le CÉSER-Alsace souligne la progression des dépenses d'intervention en fonctionnement, qui passent de 349,0 M€ à 369,9 M€ (convention TER, subventions aux associations et partenaires).

Il relève cependant que les dépenses d'investissement sont en baisse, même en faisant abstraction du plan de relance. En effet, les réalisations en 2008 s'élevaient à 221,7 M€ alors qu'elles ne se montent qu'à 194,1 M€ en 2010, soit une diminution de 12,4%.

Le CÉSER-Alsace, préoccupé par cette évolution, rappelle qu'il avait souligné les risques d'une baisse brutale des soutiens publics, à l'issue des plans de relance nationaux et locaux. La réduction de l'investissement régional en 2010 confirme cette préoccupation.

Enfin, les dépenses diverses de fonctionnement hors intervention, se montent à 116,2 M€, en progression de 7,7% par rapport à 2009 (107,8 M€ en 2009). Le CÉSER-Alsace prend acte que cette augmentation est en partie due aux transferts des techniciens ouvriers de service (TOS) des lycées agricoles, dont la dépense est compensée par une recette équivalente au titre de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), les dépenses de personnel de l'administration régionale restant constantes. Mais il relève que cette évolution est également causée par l'augmentation du loyer progressif du crédit-bail (+1,7 M€) et par l'inscription, pour la première fois en 2010, du loyer du contrat de performance énergétique mis en place dans certains lycées et CFA (+0,9 M€).

Concernant la charge de la dette, le CESER-Alsace constate qu'elle est quasiment stable (66,4 M€ contre 66,2 M€ en 2009). L'encours de la dette reste néanmoins en progression (au 31 décembre 2010, il s'élève à 735,4 M€ contre 700,4 M€ en 2009). Mais le CÉSER-Alsace prend acte des efforts de la Région pour modérer cette évolution et souhaite une stabilisation de cet encours à moyen terme.

La Région a recours au crédit-bail pour financer le matériel de transport ferroviaire à hauteur de 135 M€ en 2009. Le capital restant dû au 31 décembre 2010 au titre de ce financement s'élève à 128,2 M€. Le CÉSER-Alsace rappelle que l'analyse du niveau d'endettement de la Région doit intégrer ce financement complémentaire.

La capacité de désendettement s'est dégradée, passant de 5,6 à 6,6 années, ce qui témoigne de l'alourdissement de la charge de la dette par rapport aux marges de la collectivité.

Le CÉSER-Alsace constate que le taux de réalisation global des dépenses est de 97,8%. Il approuve cette gestion rigoureuse des crédits, tant au niveau des inscriptions budgétaires que de l'utilisation effective des crédits votés.

➤ **Concernant les recettes**

Hors revolving et reprise du résultat, le montant total des recettes réelles s'élève à 751,0 M€.

En section de fonctionnement, les ressources fiscales se montent à 318,4 M€, en augmentation de 2,7%.

Concernant la fiscalité directe, l'année 2010 a été une année transitoire : en effet, la suppression de la taxe professionnelle a entraîné une réforme plus générale de la fiscalité directe et de la répartition des différentes taxes entre les collectivités territoriales. C'est ainsi que les Régions ont touché les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) pour la dernière fois en 2010. Parallèlement, les collectivités territoriales ont perçu, en 2010, une compensation-relais en remplacement de la taxe professionnelle car la contribution économique territoriale ne sera versée qu'à partir de 2011. Pour la Région Alsace, ces ressources se sont élevées à 141,4 M€ (dont 99,3 M€ au titre de la compensation-relais et 39,8 M€ pour les taxes foncières).

La fiscalité indirecte versée à la Région se monte à 177,0 M€. Elle recouvre les ressources provenant de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) - et ses possibilités de modulation - pour un montant de 100,7 M€, la taxe sur les cartes grises pour 55,9 M€ et la contribution au développement de l'apprentissage pour 20,4 M€.

Le CESER-Alsace rappelle que les Régions ont perdu quasiment tout pouvoir de détermination de leurs recettes fiscales. Parallèlement, les produits fiscaux dont elles continuent de disposer, sont en grande partie liés à l'automobile et sont donc tendanciellement à la baisse. Par conséquent, il souligne la nécessité de devoir, à l'avenir, adapter les dépenses aux ressources disponibles.

Les recettes versées par l'Etat se chiffrent à 331,8 M€. Ce montant n'est pas comparable à celui de 2009 puisque la Région a bénéficié de deux années de remboursement de la TVA

dans le cadre du plan de relance. Hors remboursement de la TVA, le montant de ces recettes est presque stable (314,4 M€ contre 314,7 M€ en 2009), ce qui démontre la stagnation des dotations de l'Etat.

Le CÉSER-Alsace rappelle ses inquiétudes, déjà formulées dans plusieurs de ses avis budgétaires, sur la pérennité des dotations de l'Etat, qui représentent 41,8 % des ressources régionales en 2010 (hors compensations fiscales et fonds de compensation de la TVA).

➤ **Concernant les résultats**

Les résultats de l'exercice 2010 permettent de dégager un solde positif de 11 M€.

Cependant, pour la deuxième année consécutive, le compte administratif fait apparaître une évolution défavorable des marges de manœuvre :

- l'épargne de gestion - c'est-à-dire les recettes de fonctionnement diminuées des dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette - s'établit à 132,6 M€ contre 148,1 M€ en 2009, soit un recul de 10% (une baisse de 11% avait déjà été constatée en 2008);
- l'épargne brute - c'est-à-dire l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette - enregistre le même recul (111,5 M€ en 2010 contre 125,8 M€ en 2009).

Le CESER-Alsace relève que le taux d'épargne brute est descendu à 18%. Il est donc devenu inférieur au taux de 20% que la Région s'était fixé comme objectif dans le cadre de sa stratégie financière. Il constate néanmoins que la capacité de désendettement, malgré une détérioration depuis deux ans, est maintenue en deçà de 8 ans. Enfin, le taux d'autofinancement des investissements reste bon puisqu'il est de 46,3%, en légère hausse (45,7% en 2009).

Le CESER-Alsace s'interroge cependant sur la capacité de la Région à maintenir ces ratios à l'avenir, compte-tenu de la raréfaction attendue des ressources ainsi que de la très forte réduction du pouvoir d'action de la Région sur ses recettes.

2. Observations relatives aux politiques

Le CESER-Alsace constate avec satisfaction que les taux de réalisation sont globalement élevés et salue la gestion rigoureuse mise en place par la Région.

Il relève tout particulièrement le taux de réalisation de la politique éducation-formation (98,72%) aussi bien en ce qui concerne la formation initiale (98,84% pour les lycées) que la formation professionnelle continue (99,30%).

Le CÉSER-Alsace souligne ces résultats avec satisfaction car il avait à plusieurs reprises attiré l'attention de la Région sur la faiblesse de la consommation des crédits de la formation professionnelle et avait demandé une meilleure adaptation des dispositifs aux besoins sur le terrain¹.

Il relève également les taux de réalisation élevés des politiques de l'économie (95,79%) et de la recherche-innovation (90,90%). Il rappelle une nouvelle fois l'importance stratégique de ces politiques pour l'avenir de notre région.

A ce titre, il prend également acte du bilan du plan « Agir pour l'emploi » qui lui a été communiqué en début d'année, suite à sa demande.

Prenant acte des informations complémentaires fournies par la Région, le CESER-Alsace regrette une nouvelle fois, que le document règlementaire technique ne permette pas une lecture directe de l'évaluation de l'action régionale, notamment par rapport aux objectifs affichés au budget primitif.

Conclusion

Le CESER-Alsace avait relevé que le Conseil régional n'est pas toujours entièrement maître de l'exécution de son budget car il est tributaire de faits extérieurs tels que la réalisation des travaux d'investissement ou la production de documents justificatifs pour le versement des subventions.

Il constate qu'en 2010, conformément à ses préconisations, la Région a pu se rapprocher de ses partenaires, et plus particulièrement des autres collectivités territoriales, afin d'optimiser au mieux les interventions publiques, notamment dans le secteur clé de l'économie. Il encourage vivement la poursuite de cette stratégie à l'avenir.

Le CESER-Alsace souligne la bonne réalisation de ce budget 2010. Néanmoins, il rappelle que les conséquences de la crise économique perdurent à ce jour et insiste, une nouvelle fois, sur la nécessité absolue de continuer à soutenir de façon dynamique les secteurs de la formation, de l'innovation et de la recherche et de l'économie.

¹ Avis sur le compte administratif 2009 de la Région Alsace voté le 22 juin 2010

Remerciements

Le Conseil économique, social environnemental régional d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.

Contact

Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace – Tél.: 03 88 15 68 00 – ceser@region-alsace.eu